

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 18 juin 2018**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE180963020**

**Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 \$, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 \$ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 \$ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 \$, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Vice-présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE180963020**

Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 \$, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 \$ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 \$ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 \$, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 8 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié la qualité et la précision de la présentation qui leur a été faite et la pertinence des réponses données à leurs questions.

Ils ont bien compris que le consultant qui a procédé à l'estimation a sous-estimé les prix unitaires de certains articles, ce qui contribue à une bonne partie de l'écart de prix entre l'estimation et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire. La Commission juge qu'il est aussi raisonnable de penser que le contexte très actif du marché de la construction à Montréal explique également une bonne part de l'écart.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE180963020 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**